

## SEANCE DU 16 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VALDAMPIERRE, se sont réunis à 20h30, à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par mail le 9 février 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales, afin de délibérer selon l'ordre du jour ci-dessous.

### **Etaient présents :**

Eddie VANDENABEELE, Sylvie GRENOUILLON, Raymond CATHELAIN, Laurent MERMET, Sophie BOUGER, Denis BALLERY, Patrice CHILLIARD, Eddie PONDELEK, Delphine PRUSKI, Ingrid VANDENABEELE, Trystan BRZUSTOWICZ

### **Absents excusés :**

Jérôme BENESY, Julie BOSSEAU, Christelle PIEPLU, Philippe LOUET.

Pouvoir de Mme BOSSEAU à Mme VANDENABEELE

Pouvoir de Mme PIEPLU à Mr VANDENABEELE

Pouvoir de Mr BENESY à Mme GRENOUILLON

Pouvoir de Mr LOUET à Mme BOUGER

### **Secrétaire de séance :**

Mme Ingrid VANDENABEELE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (Art L 2121-5 du CGCT)

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 → Devis rideau du bâtiment technique
- 2 → Devis changement des volets de l'école
- 3 → Travaux éclairage public rue du Val de Pouilly et parking de l'école
- 4 → Lancement de l'appel d'offre des architectes (projet cantine)
- 5 → Cimetière : approbation du règlement et proposition des nouveaux tarifs de concessions
- 6 → Délibération : paiement d'acomptes au SIRS de Valdampierre, Les Hauts Talican
- 7 → Création d'un parking au hameau « Les Marettes »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion ordinaire du 7 décembre 2020.

## 1 – DEVIS RIDEAU DU BATIEMENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis concernant le remplacement du rideau du local technique.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décide de retenir celui de l'entreprise A.Z.F.P.S., d'un montant de 5.760,00 € TTC.

Cette somme sera inscrite au budget 2021

## 2 – DEVIS VOLETS DE L'ECOLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis concernant le remplacement des volets de l'école de Valdampierre.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décide de retenir celui de l'établissement BONNAIRE CEDRIC, d'un montant de 2.727 € TTC.

Cette somme sera inscrite au budget 2021

## 3 – ECLAIRAGE PUBLIC -SOUTER – PARKING DE L'ECOLE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés sur le parking de l'école.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 25 janvier 2021, établi par le SE 60 s'élève à la somme de 16.592,05 €

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 14.040,40 € (sans subvention ou 6.439,79 € (avec subvention)

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L512-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;
- Vu les statuts du SE 60 en date du 05 février 2020
- Accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux d'éclairage public souter, au parking de l'école
- Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux
- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- Autorise le versement d'un fonds de concours au SE60.
- Inscrit au Budget communal de l'année 2021, les sommes qui seront dues au SE 60, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint :
  - o En section d'investissement, à l'article 204156, les dépenses afférentes aux travaux soit 5.402,79 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
  - o En section d'investissement également, à l'article 204158, les dépenses relatives aux frais de gestion soit 1.037,00 €
- Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50 %
- Prend acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après l'achèvement des travaux

#### **4 – ECLAIRAGE PUBLIC – AERIEN – RUE DU VAL DE POUILLY**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public doivent être réalisés, dans la rue du Val de Pouilly

Le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 15 janvier 2021 s'élève à la somme de 24.059,83 €

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 20.359,73 € (sans subvention ou 9.338,88 € (avec subvention)

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L512-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;
- Vu les statuts du SE 60 en date du 05 février 2020
- Accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux d'éclairage public aérien, liaison EP entre le Val de Pouilly et Valdampierre
- Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux
- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- Autorise le versement d'un fonds de concours au SE60.
- Inscrit au Budget communal de l'année 2021, les sommes qui seront dues au SE 60, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint :
  - o En section d'investissement, à l'article 204156, les dépenses afférentes aux travaux soit 7.834,48 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
  - o En section d'investissement également, à l'article 204158, les dépenses relatives aux frais de gestion soit 1.503,74 €
- Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50 %
- Prend acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après l'achèvement des travaux

#### **5 – PROJET CANTINE : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE AUX ARCHITECTES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir étudié les 7 dossiers d'architectes, qui ont été adressés à la Mairie, trois d'entre eux ont été retenus.

Il s'agit :

- Du cabinet d'architecture FOURNIER Christophe
- De l'Atelier d'architecture
- Du cabinet MWAH

Un courrier va leurs être adressé, afin de convenir d'un rendez-vous pour visiter les lieux de la future construction, et de bien déterminer les objectifs et ainsi commencer les projets.

Un cahier des charges va être réalisé

## **6 – TARIFS DES CONCESSIONS, CAVURNES, LUTRIN AU CIMETIERE DE VALDAMPIERRE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, de nouveaux tarifs pour les concessions, les cavurnes et le lutrin dans le cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 les tarifs suivants :

- Concessions :
  - o 30 ans = 200,00 €
  - o 50 ans = 300,00 €
- Tarifs cavurnes :
  - o 30 ans = 400,00 €
  - o 50 ans = 600,00 €
- Lutrin :
  - o 30 ans = 100,00 €
  - o 50 ans = 150,00 €
- Plaque = 30,00 €

Le jardin du souvenir est gratuit

## **7 – APPROBATION DU REGLEMENT CIMETIERE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement du cimetière, qui sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021.

## **8 - PAIEMENT DES ACOMPTES DEMANDES PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE DE VALDAMPIERRE / LES HAUTS TALICAN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prendre une délibération, pour le paiement des acomptes demandées par le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaires de Valdampierre / Les Hauts Talican.

La somme participative de chaque collectivité est déterminée lors de l'élaboration du budget de l'année par le SIRS.

Un récapitulatif est fait à la fin de l'année.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le paiement de ces acomptes.

## **9 – CREATION D'UN PARKING AU HAMEAU «LES MARETTES »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est en attente de devis pour les travaux de création d'un parking au lieudit « Les Marettes », et demande aux membres du Conseil Municipal, l'autorisation de demander des subventions.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire, à faire ces demandes

La séance est levée à 21h30

Mr Eddie VANDENABEELE	Mme Sylvie GRENOUILLON	Mr Jérôme BENESEY
Mr Raymond CATHELAIN	Mr Laurent MERMET	Mr Denis BALLERY
Mme Julie BOSSEAU	Mme Sophie BOUGER	Mr Trystan BRZUSTOWICZ
Mr Patrice CHILLIARD	Mr Philippe LOUET	Mme Christelle PIEPLU
Mr Eddie PONDELEK	Mme Delphine PRUSKI	Mme Ingrid VANDENABEELE